



Nom: CAROLIN PROFESSIONNEL SAVON A L'HUILE DE LIN 1L  
Code du produit: S405300

Raison Sociale: SOLIPRO .  
Adresse: 11, Avenue Dubonnet.92407.COURBEVOIE.FRANCE.  
Téléphone: 0 800 800 042. Fax: .  
solipro-fds@boltonsolitaire.fr  
www.quickfds.com  
Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Détergent à base de savon pour les sols.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

*Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.*

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
01100115	127036-24-2		ETHER POLYGLYCOLIQUE D'ALCOOL GRAS	Xn	41 22	0 <= x % < 2.5
01100405	68603-42-9	271-657-0	DIETHANOLAMIDE DE COPRAH	Xi	38 41	0 <= x % < 2.5

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Conservateur : 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one  
Parfum : d-Limonène (CAS 5989-27-5) et Citral (CAS 5392-40-5).

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau, les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si l'irritation persiste.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau.

En cas d'ingestion, rincer la bouche si la victime est consciente et consulter un médecin si un doute persiste.

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudre d'extinction.

Les intervenants doivent être équipés de vêtements de protection de lutte contre l'incendie et d'un appareil respiratoire autonome.

---

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

---

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Dans les conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire est nécessaire.

En cas de contact prolongé avec le produit pur, utiliser des gants imperméables.

Port de lunettes de protection conseillé en cas de risques de projection.

Port de vêtements de travail.

---

Etat Physique :	Liquide Fluide.
pH de la substance/préparation :	Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	10.50 .
Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair > 60°C.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Ne pas exposer au gel et aux températures extrêmes.

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Réagit avec les tensio-actifs cationiques.

---

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Très peu de risques toxicologiques par inhalation.

DIETHANOLAMIDE DE COPRAH : DL50 rat >2000 mg/kg (données bibliographiques)

ALCOOL GRAS POLYETHOXYLE : DL50 rat > 200-2000 mg/kg (données bibliographiques).

Produit très peu irritant.

Peut provoquer une légère irritation par contact prolongé avec le produit pur.

---

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Conforme au règlement "Détergent" CE n° 648/2004 modifié relatif à la biodégradabilité des agents de surface.

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Éviter l'écoulement du produit pur dans les cours d'eau naturels et nappes phréatiques.

---

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

---

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

1630 Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)

2630	A. - Fabrication industrielle de Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) La capacité de production étant :	A	1
	a) supérieure ou égale à 5 t/j	A	2
	b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j	D	

Régime:

A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon:

Rayon d'affichage en kilomètres.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques

- moins de 5% de : EDTA et sels

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : savon

- parfums

- agents conservateurs

benzisothiazolinone

- fragrances allergisantes :

(r)-p-mentha-1,8-diene

citral